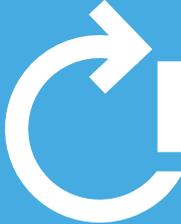




CONCERTATION EN VUE DE LA
GRANDE LOI SUR LE NUMÉRIQUE

CONTRIBUTION

 **renaissance**
numérique
le think tank de la **société numérique**

WWW.RENAISSANCENUMERIQUE.ORG



RENAISSANCE Numérique est un think tank, ou laboratoire d'idée, où se réunissent universitaires, grandes entreprises et startups afin de réfléchir, ensemble, aux enjeux de la transition numérique de notre société. Sous un angle économique, social et politique, le think tank produit des notes et des rapports, et organise des conférences afin de décrypter pour un public large, les interrogations que soulève le passage à une société connectée.

FONDÉ en 2005 par des experts et pionniers de l'Internet, Renaissance Numérique a d'abord concentré son action autour du combat contre la fracture numérique, tant d'un point de vue des infrastructures que des usages. Depuis quelques années maintenant, Renaissance Numérique aborde plus largement les différents aspects de la transition numérique de la société (la santé, la culture, etc.), sans angélisme ni naïveté, mais avec la ferme conviction qu'Internet représente une opportunité tant pour les citoyens que pour les acteurs politiques et économiques.

TOUJOURS, Renaissance Numérique et ses adhérents défendent une vision citoyenne du numérique, dans l'intérêt public de la nation et le respect des libertés et droits fondamentaux d'expression et d'information. Renaissance Numérique est neutre politiquement et s'adresse à tous les décideurs publics et économiques afin de leur recommander des plans d'actions en faveur d'un Internet citoyen et responsable.

7 ans

Renaissance Numérique contribue depuis plus de 7 ans au débat public sur le numérique.

73 propositions

En créant le dialogue entre la sphère économique, le secteur public et la société civile, Renaissance Numérique a formulé plus de 70 propositions depuis son existence. Dans ce document, seules celles encore d'actualité et non appliquée sont reprises.

8 rapports

Depuis 2007, le think tank a rédigé 8 notes, livres blancs ou rapports afin d'analyser et de diffuser les grands enjeux de la société numérique

- [2010, Internet pour tous](#) (2007)
- [L'initiative FranceNumérique.com](#) (2008)
- [Banlieues 2.0](#) (2010)
- [Numérique et sortie de crise](#) (2011)
- [Mobilisation contre la Loi de programmation militaire](#) (2013)
- [NETMundial : vers une gouvernance post-mondiale de l'Internet ?](#) (2014)
- [D'un modèle de santé curatif à un modèle préventif grâce aux outils numériques](#) (2014)
- [Le numérique, une chance pour la culture](#) (2014)
- [Big Data, l'accélérateur d'innovation](#) (2014)

ISSUES DES PRECEDENTS RAPPORTS ET NOTES PUBLIÉS PAR LE THINK TANK, VOICI LES MESURES PORTEES PAR RENAISSANCE NUMERIQUE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES TOUJOURS D'ACTUALITÉ

VERS UN NUMÉRIQUE CITOYEN

Aligner la Loi de programmation militaire sur le régime d'exception mis en place en 2006 en conservant son caractère provisoire

Dans l'état actuel des discussions, le projet de loi accroît les pouvoirs de surveillance et appauvrit les droits des citoyens.

Renaissance Numérique avait également proposé que le décret d'application définisse strictement les contenus accessibles par l'administration → Mesure adoptée lors de la promulgation du décret

Dans le respect de l'équilibre des pouvoirs, octroyer au Parlement un droit de regard sur les activités de surveillance et de conservation des données de l'administration

Ces activités doivent être sanctionnées dans un rapport annuel présenté par le Parlement au gouvernement.

Parce qu'est c'est un enjeu qui relève des droits fondamentaux (liberté d'expression et d'information), il faut préserver Internet de toute tentative, publique comme privée, en amont et en aval, de restreindre l'accès aux contenus disponibles sur le réseau

Rendre 100 % des sites publics accessibles comme cela est mentionné par l'article 47 de la loi du 11 février 2005

Et cela doit être une priorité, car en mai 2014, l'association Braille Net indiquait que moins de 4 % des sites publics respectaient le référentiel général d'accessibilité des sites.

Sensibiliser les entreprises françaises aux bénéfices d'un site accessible et aux risques engendrés par le non-respect de la loi 2004 sur la non-discrimination.

Lancer une grande campagne de communication envers nos entreprises (bénéfices/risques de la loi sur la discrimination) et les agences web pour une meilleure accessibilité des sites Internet.

Dans le cadre de cette sensibilisation, proposer un outil d'auto-évaluation des sites comme cela est pratiqué au Royaume-Uni.

Faire évoluer la gouvernance Internet vers une dimension plus citoyenne en incitant l'ICANN à créer en son sein un contre-pouvoir qui puisse proposer et voter des décisions et exiger du *board* de rendre des comptes.

Renaissance Numérique a contribué à faire émerger le débat en France sur la gouvernance Internet

Profitant de l'élan initié par le premier Forum de la Gouvernance Internet organisé à Paris en mars 2014, Renaissance Numérique a rédigé une série de proposition pour un gouvernance de l'Internet plus proche des citoyens.

Parmi ces mesures figurait la participation d'au moins un des membres du gouvernement français au NETMundial et la montée en puissance du CNNum sur ces sujets.

Aujourd'hui :

- Axelle Lemaire s'est emparé des enjeux de la gouvernance Internet et représentait la France au NETMundial ;

- La gouvernance Internet est un des thèmes de la concertation numérique.

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Inciter les universités françaises et les écoles privées à développer des offres de formations pluridisciplinaires adaptées aux métiers du numérique

Le marché recherche des formations hybrides car les métiers Web exigent tout aussi bien une couche de connaissances techniques, que communicationnelles, marketing ou encore design. Les institutions d'enseignement supérieur doivent ainsi décloisonner leurs offres de formation pour s'adapter à ces nouveaux profils recherchés.

Favoriser l'émergence d'un écosystème fluide entre le monde de la recherche et de l'entreprise

Généraliser les structures d'accompagnement facilitant l'interaction recherche/entreprise sur le modèle ayant fait ses preuves dans certains secteurs (comme la recherche en finances sur le modèle de l'Institut Louis Bachelier), avec des structures financées sur fonds privés (et éventuellement investissements d'avenir).

Faire un état des lieux global du dispositif Espaces publics Numériques et y associer l'engagement citoyen d'acteurs privés

Un bilan global et critique doit être fait sur le rôle et l'utilisation des EPN présents sur le territoire. Pour exploiter davantage le potentiel des structures publiques existantes : associer l'engagement citoyen d'acteurs privés pour sensibiliser les agents territoriaux comme les chefs d'entreprises non « numérisés ».

FISCALITÉ DU NUMÉRIQUE : VERS UNE APPROCHE GLOBALE ET INTERNATIONALE

L'économie digitale pose un défi structurel à la fiscalité, du fait de son économie déterritorialisée et dématérialisée.

Renaissance Numérique a mené un travail de fonds sur les sujets de fiscalité du numérique en rencontrant, au cours de ces deux dernières années, l'auteur du rapport sur la fiscalité numérique, Nicolas Colin, le sénateur Philippe Marini, qui a déposé une soutient l'idée d'une taxe sur le e-commerce, et enfin Pascal Saint Amans, OCDE, qui mène le plan international de lutte contre l'évasion fiscale. Renaissance Numérique souhaite rappeler 5 principes relatifs à la fiscalité numérique :

- Il est urgent de construire un cadre juridique stabilisé dans lequel la fiscalité encouragerait le développement de l'économie numérique
- La fiscalité du numérique doit être bâtie à partir des modèles économiques de l'économie numérique, non pas comme une adaptation aux forceps des dispositifs préexistants.
- Le débat sur la fiscalité du numérique doit dépasser une approche trop catégorielle et nationale, afin de parler au nom de l'intérêt général et dans un cadre qui dépasse les spécificités des États.
- Le numérique ne doit pas servir de bouc-émissaire pour les politiques fiscales (nationales et internationales). Nous refusons un traitement qui stigmatiserait les entreprises sans rappeler les pratiques abusives de très grandes entreprises dans d'autres domaines.
- La fiscalité doit être traitée dans sa globalité, non pas dans la pure technique en recherchant à raboter telle ou telle nouvelle taxe. Cette approche concerne davantage les lobbys.

FAIRE ÉMERGER LES CHAMPIONS DU NUMÉRIQUE FRANÇAIS

— Création de structures régionales d'accompagnement pour les réponses aux appels d'offres

En attendant un « *small business act* » pour les PME innovantes, permettre à celles-ci de mieux répondre aux appels d'offres et donc de maximiser leurs chances, en cohérence avec la « régionalisation » de la BPI.

— S'inspirer des incubateurs d'entreprises existants afin de les étendre à toutes les structures universitaires en y intégrant un système de parrainage

Faciliter l'accès à l'entrepreneuriat et à l'innovation pour les étudiants en systématisant la création d'incubateurs dans les universités. Faciliter l'accès aux réseaux et aux compétences en agrégeant des entreprises autour de ces incubateurs. Les chefs d'entreprises s'engageraient à parrainer les étudiants souhaitant monter leur startup.

— Déployer sur 3 ans des programmes tests pour l'utilisation de technologies Big Data dans certains secteurs des politiques publiques pour dégager des économies directes.

Certaines initiatives répondant à l'intérêt général pourraient plus facilement bénéficier de l'accord de la CNIL pour accéder et croiser certains jeux de données, dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance maladie par exemple. Aujourd'hui, ces dérogations sont rares et trop complexes à obtenir.

Renaissance Numérique acteur pour la dynamisation des startups du numérique

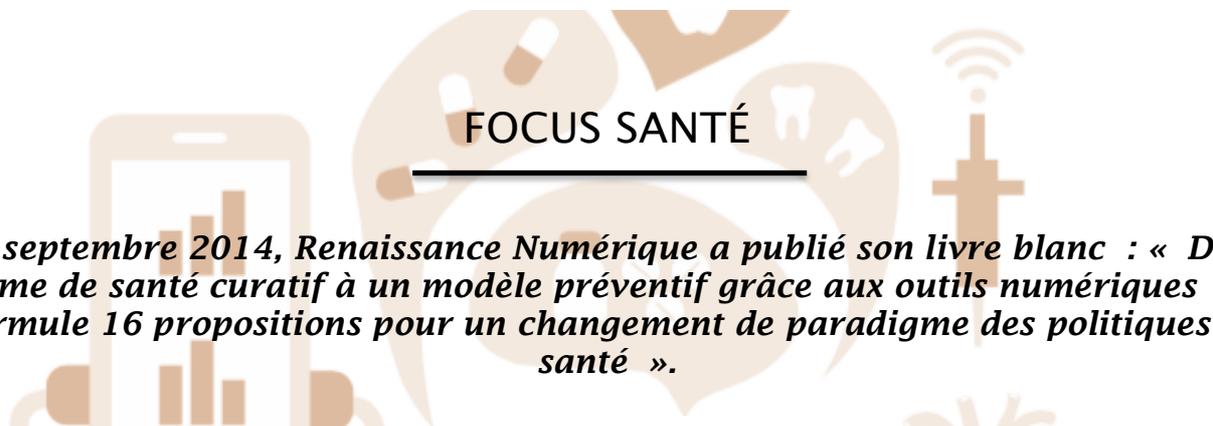
Ci-dessous quelques unes des mesures de Renaissance Numérique qui ont déjà été mises en place au cours de ces dernières années par les acteurs publics ou privés.

Développer la visibilité de l'écosystème du numérique via des « grappes » d'entreprises numériques auprès des grands groupes économiques et à l'international (2007 et 2011)

> En 2013, le gouvernement lance la French Tech : « une ambition collective pour la croissance et le rayonnement des startups numériques françaises ».

Créer un baromètre trimestriel de l'équipement de l'usage de l'Internet et des nouvelles technologies dans les TPE et PME en France (2007)

> Initiative lancée par Eric Besson en 2008 aujourd'hui reprise par des organismes privés (PriceMinister et La Poste / EPB et Opinion Way...)



FOCUS SANTÉ

En septembre 2014, Renaissance Numérique a publié son livre blanc : « D'un système de santé curatif à un modèle préventif grâce aux outils numériques » qui formule 16 propositions pour un changement de paradigme des politiques de santé ».

EXPLOITER PLEINEMENT LE POTENTIEL DE LA E-SANTÉ

- Définir une méthodologie spécifique pour l'évaluation médico-économique des objets connectés et des applications mobiles permettant leur remboursement (application santé, dispositifs machine to machine, objets grands publics)
- Renforcer les actions préventives au sein du système de santé publique, en investissant sur les plateformes en ligne, et application de coaching visant au bien être des individus
- Intégrer les acteurs de la e-santé aux discussions actuelles sur l'open data santé afin d'harmoniser dès à présent les protocoles de collecte et de stockage pour garantir une interopérabilité des données santé
- Permettre à la DNLF d'intégrer les dernières innovations en termes de Machine learning et Big Data afin de rendre plus performant le système de lutte contre la fraude

CONSTRUIRE UN CADRE ÉQUITABLE ET DE CONFIANCE POUR LA E-SANTÉ

- Établir un système de labellisation des applications mobiles, des objets connectés santé et des dispositifs machine to machine pour garantir leur fiabilité
- Afin de rendre effectif et équitable l'instauration des dispositifs de suivi à distance, nous recommandons à l'État de mettre en place un système de tiers de confiance : acteur chargé de transmettre de façon neutre et sécurisée les informations de santé entre le patient et le personnel médical. Ainsi, une délégation de service public à une entreprise privée peut-être mise en place pour assurer ce service
- L'acteur public propose aux publics défavorisés des formations aux usages basiques du numérique et aux outils de quantified self
- Engager une concertation avec les acteurs publics, la CNIL, les acteurs privés du monde de l'assurance et les associations de patient pour déterminer jusqu'où les assurances peuvent aller dans l'établissement d'un bonus-malus santé qui risquerait sinon d'accroître les discriminations sans précédent entre les citoyens
- Il est important qu'un grand débat ait lieu sur le futur de la médecine personnalisée, organisé par la CNIL, instance indépendante qui statue sur les questions liées aux données personnelles, en y associant le comité national d'éthique et les acteurs publics, afin que soit pris en compte la problématique de l'égalité face au soin dans un tel paradigme

ASSURER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

-  Former les médecins au cours de leur parcours universitaire à la manipulation et prise en main des outils informatiques
-  Repenser la formation des médecins du travail aujourd'hui dévalorisée, peu efficace et coûteuse

PLACER DE NOUVEAUX ACTEURS AU CŒUR DU SYSTÈME PRÉVENTIF

-  Donner aux communautés de patients en ligne, selon des critères prédéfinis, la possibilité de s'instituer officiellement comme association de patients, acteur de la démocratie sanitaire
-  Donner la possibilité aux représentants des communautés de patients de participer en ligne aux concertations publiques pour l'élaboration des politiques de santé
-  Réaffirmer l'importance du bien-être dans la direction RSE des entreprises : les actions de prévention et de bien-être doivent être partie intégrante du bilan RSE de l'entreprise rendu public
-  Revaloriser le rôle de la médecine du travail pour en faire un pilier des politiques de prévention santé mises en place au sein des environnements professionnels

FOCUS CULTURE

En décembre 2014, Renaissance Numérique et l'AFDEL ont publié le livre blanc : « Le Numérique, une chance pour la culture » à l'occasion du Forum de Tokyo qu'ils organisaient conjointement.

Dans la première partie rédigée par le think tank, cinq propositions relatives au développement du numérique dans le secteur culturel ont été formulées.

— France.art : l'accélérateur numérique de notre rayonnement patrimonial

Parce que la France compte parmi les plus belles et les plus larges collections artistiques mondiales, il est primordial de mettre à disposition gratuitement en ligne les reproductions photographiques haute définition de l'ensemble des œuvres présentes dans les musées publics, accompagnées de contenu pédagogique. Ces contenus seront disponibles d'une part sur les sites internet des institutions concernées, d'autre part sur un nouveau site internet fédérateur, accessible sur tout type de terminal et en plusieurs langues, sous l'URL "www.france.art".

Des API et une orientation "open content" permettront de démultiplier les usages autour de ces contenus. Cette plateforme pourra voir le jour rapidement dans le cadre d'un partenariat public-privé et grâce au mécénat, tant financier que de compétences.

— De l'open-content pour nos musées

Il est tout aussi urgent de rendre disponible en ligne, en totalité et gratuitement, toutes les œuvres notre patrimoine tombées dans le domaine public, en fournissant des fichiers téléchargeables sur une plateforme centrale. Pour faire émerger cette plateforme, un partenariat public-privé doit être mis en place, allant chercher des fonds dans les budgets mécénat des entreprises.

— Le livre numérique au prix le moins élevé

Harmoniser le prix du livre au format numérique avec le prix le moins élevé de la version papier mise en vente par la maison d'édition.

Aujourd'hui, le livre dans son format numérique peut valoir plus cher à l'acquisition que dans son format poche. Une différence de prix que ne s'explique pas le lecteur, le format numérique faisant fi des coûts de distribution, stockage et impression.

— Adapter la protection des droits d'auteur et droits voisins aux ambitions de rayonnement du patrimoine artistique public

Droits d'auteur et droits voisins rendent complexe la possibilité pour les musées de présenter leur collection sur leur site web.

Il est urgent de remettre l'intérêt public au centre des discussions sur le droit d'auteur et de mettre à jour l'environnement réglementaire, notamment sur les questions du formalisme des contrats de cession de droit (l'écrit est encore aujourd'hui obligatoire) et de délimitation préalable des usages (une contrainte forte dans l'espace numérique).

Dans la foulée de la mission Sirinelli sur l'adaptation du contrat d'édition à l'heure du numérique dans le secteur du livre (2012), un débat public doit s'ouvrir sans délai sur l'évolution du droit d'auteur en matière de reproduction photo et vidéo des œuvres d'art et patrimoniales sur les supports numériques.

Il doit s'accompagner d'actions de sensibilisation des acteurs du secteur et plus largement du grand public, afin de combler le déficit d'informations et de connaissances concernant la nature du droit d'auteur et de ses principes d'application dans l'espace numérique.

— Accélérer le financement de projets culturels innovants

- Dans chaque jury ou commission de sélection des projets qui seront subventionnés, exiger la présence au moins deux représentants d'organismes représentant les acteurs de la branche numérique, afin de garantir le caractère innovant, dans la technologie mais aussi dans les usages, des projets présentés.

- Exiger la transparence totale, par la publication des verbatims des réunions et des délibérations des jurys, afin que les startups innovantes puissent, chaque année, mieux comprendre les attentes et les critères de sélection des instances décisionnaires.